

# MÉMO - Suivi des candidatures doctorales Granem

---

**Ce mémo a pour but d'apporter un éclairage sur le suivi des candidatures doctorales, en complément et à l'appui des procédures administratives en place par le Granem, le pôle doctoral et EDGE.**

Vous retrouverez les documents et liens utiles sur le site du Granem > Intranet > encadrement de thèse (Check-lists, FAQ, etc.)

Le candidat ou la candidate ont à leur disposition une procédure de candidature détaillée et mise à jour sur le [site du Granem>Doctorat et HDR>Candidater à la préparation d'un Doctorat](#).

## A. Le rôle du Granem

La sélection des sujets, et leur classement éventuel relève du Granem, dans le cadre de sa politique scientifique.

Le Granem est le garant du contrôle de l'éligibilité (règles générales) des candidatures, en s'appuyant sur les critères mentionnés sur le cahier des charges de l'établissement (UA/ED) et de la conformité du process de recrutement des candidats (diffusion élargie, jury et sélection équitable, explication du périmètre du contrat, etc.).

L'équipe administrative assure, quant à elle, le suivi administratif des candidatures et le suivi annuel pendant la thèse.

Enfin, la direction et l'administration du Granem constituent les premiers interlocuteurs des encadrants et des doctorants pour besoin d'accompagnement ou demande de précision : Le Référent du Granem et sa Direction doivent être informés par les parties prenantes et prévenus pour toute question ou difficulté, de façon à pouvoir les accompagner (mail : [secretariat.granem@contact.univ-angers.fr](mailto:secretariat.granem@contact.univ-angers.fr)).

## B. Critères d'éligibilité

### Pour les encadant.es

- **Règle générale** : L'encadant.e principal.e est Professeur.e ou Maître de conférences habilité.e à diriger des recherches (HDR). *Possibilité de co-encadrement avec un.e enseignant.e-chercheur.e non HDR.*
- **Règle DRIED** : la même année, une seule proposition de sujet en vue de l'obtention d'un contrat doctoral d'établissement est possible, que ce soit une direction ou une codirection. Il n'est pas possible de déposer un même sujet de thèse à l'AAP UA et au concours de l'ED
- **Règle EDGE** : le porteur doit répondre aux conditions fixant les limites d'encadrement des doctorants au sein de l'ED EDGE, à savoir au plus 5 doctorants par encadant.e. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en codirection, compte pour 1.
- Éligibilité du dossier, du candidat, du sujet et du financement.

## Pour les candidat.es

Règle générale : une candidature est recevable si :

- le.la candidat.e est titulaire d'un Master 2 ou diplôme équivalent incluant une formation à la recherche avant le démarrage de la thèse (septembre),
- le projet est accepté par un.e HDR ou professeur.e du GRANEM, et en lien avec les axes du laboratoire,
- en cas d'activité salariée, au moins 2,5 jours par semaine sont consacrés à la thèse et un financement au moins équivalent au SMIC net est assuré (80 % minimum, 100 % recommandé).

Ces critères peuvent être complétés par ceux de financeurs, le cas échéant.

## C. Cas 1 – Les étapes pour un sujet de thèse financé (appel à projets)

### 1. Dépôt du sujet (novembre–décembre)

L'appel à projet doctoral est l'objet d'un conseil de laboratoire. Pour cela, les encadant.es informent la Direction du laboratoire de leur projet et rédigent des propositions de sujet. L'encadrant.e projette les dépenses nécessaires à la réalisation de la thèse et en anticipe les sources de financement.

Ces propositions sont examinées et classées et validées par le Conseil du laboratoire avant remontée de l'information suivant le circuit défini par la DRIED.

Une fois validés, les encadant.es déposent les sujets sur Amethis, rubrique Projets de recherche doctoraux, avec l'aide de la FAQ et contactent directement le support Amethis en cas de difficulté : <https://amethis.doctorat.org/amethis-client/prd/offres>

### 2. Publication des offres

Les sujets validés sont déposés par les encadant.es sur Amethis.

Il appartient aux porteurs de projets de diffuser le plus largement possible leurs sujets dans leurs réseaux (sur LinkedIn, tagger le Granem).

En cas de problème sur Amethis, les encadant.es contactent le helpdesk d'Amethis et non la Direction et l'administration du Granem.

### 3. Réception des candidatures (mars–juin)

Les candidats déposent leur dossier en ligne sur Amethis dans les délais impartis. Les encadant.es suivent les dépôts.

### 4. Sélection des dossiers

La sélection des dossiers de candidatures pour l'attribution des contrats financés (EDGE, UA sur projet, EU Green...) s'appuie ensuite sur une procédure en deux temps :

#### 1. Dossiers.

Les encadant.es examinent les candidatures sur Amethis et identifient les profils les plus adaptés (idéalement, 3 candidats).

#### 2. Auditions.

Règle générale : une audition est organisée par un jury avec les encadant.es, et au moins un représentant du Granem ou EDGE désigné par la Direction EDGE/Granem.

*Au-delà de cette règle générale, certains appels ont des règles spécifiques. Notamment, le jury EDGE est régional et n'inclue pas les encadrants potentiels.*

### 3. **Classement.**

Le jury examine les dossiers retenus, établit un classement et l'adresse au Référent et à la Direction du Granem. La suite de la procédure de classement est traitée par la DRIED / EDGE, en fonction des financements.

Les résultats du classement doivent être communiqués par les encadant.es sur Amethis à tous les candidats et au Référent du Granem, sous réserve d'obtention du financement.

### 5. **Validation et inscription** (juillet–octobre)

Une fois la candidature validée, et si le financement est acquis, le.la lauréat.e est invité.e à s'inscrire administrativement via Amethis entre juillet et septembre.

Le.s encadant.e.s accompagnent le candidat et le Référent vérifie la finalisation avant fin octobre.

## C. **Cas 2 – Les étapes pour une candidature spontanée**

### 1. **Prise de contact avec un encadant.e**

Le.la candidat.e identifie un.e HDR ou professeur.e du GRANEM et lui présente un projet de thèse. L'encadant.e évalue la pertinence scientifique, et informe la Direction et le Référent du laboratoire du projet envisagé s'il est intéressé.

### 2. **Vérification des conditions d'éligibilité**

Le projet doctoral doit répondre aux critères d'éligibilité (diplôme, financement, temps disponible). L'encadrant.e projette les dépenses nécessaires à la réalisation de la thèse et en anticipe les sources de financement.

L'encadant.e le vérifie, accompagne la préparation du dossier (notamment le projet de thèse)

et formalise un avis motivé : *intérêt scientifique du sujet et de la méthodologie, adossement aux axes de recherche du Granem, profil du candidat, financement et calendrier des recherches.*

### 3. **Dépôt du dossier pédagogique** (avant le 1er juillet)

Le.la candidate transmet un dossier complet :

- CV, Mémoire(s) et notes de Master 1 & 2
- Projet de thèse signé de l'encadrant.e
- Justificatifs de financement et de disponibilité ou éventuel projet de convention CIFRE ou COFRA
- Avis motivé de l'encadrant.e
- éventuel projet de convention de cotutelle validé par l'établissement étranger

Le Référent centralise les pièces, vérifie que le dossier est complet et que les conditions d'éligibilité sont réunies, et transmet le dossier aux Directions du laboratoire et EDGE.

### 4. **Audition et examen**

Une audition préalable est organisée avec la Direction du GRANEM et de l'ED EDGE, avant de remonter un avis au Conseil de laboratoire.

Le Conseil du laboratoire examine le dossier et rend un avis.

Enfin, la Commission des thèses de l'ED EDGE se prononce sur la candidature.

## **5. Validation et inscription** (juillet–octobre)

Si la candidature est validée, le.la candidat.e procède à son inscription via Amethis avant fin septembre.

Le Référent accompagne la démarche et vérifie la finalisation avant fin octobre.

## **D. Suivi commun aux deux cas**

- Encadrant.e et doctorant.e communiquent à l'Université d'Angers les membres du Comité de Suivi Individuel (CSI) dans les 3 mois suivant l'inscription.
- Le référent du Granem organise une réunion avec les encadrant.e et doctorant.e de contrats doctoraux pour en exposer les conditions particulières.
- Le doctorant.e assiste aux réunions de rentrée doctorale EDGE, Granem et Collège Doctoral(octobre/novembre) :  
Le livret d'accueil au Granem lui est transmis.  
Le doctorant.e s'engage, en s'inscrivant, à participer à la vie scientifique du Granem (séminaires, journées doctorales, AG), et à respecter le règlement intérieur du laboratoire, les termes de l'éventuel contrat doctoral, et les échéances administratives.
- Le référent du Granem assure le suivi administratif annuel. Contact de proximité, il répond aux questionnements relatifs au parcours doctoral et/ou oriente vers les interlocuteurs appropriés.
- Les encadant.es HDR assurent le suivi méthodologique et scientifique régulier, participent aux CSI et accompagnent leur doctorant.e jusqu'à la soutenance publique et pour l'insertion professionnelle.  
Ils respectent les échéances administratives, veillent au respect de celles-ci par leurs doctorant.es et informent les Directions et le Référent du Granem en cas de problème ou pour toute modification de ce projet (incluant ainsi les césures, arrêt de thèse, modification de Direction...).

Fait à Angers le 20 octobre 2025

Granem : Frédérique Chédotel, Xavier Pautrel, Sandie Savatier et Pierre Secoué

EDGE : Serge Blondel validé

DRIED : Jean-François Bruggeman le 31 octobre 2025

*Mise à jour du 25/02/26*